



2017-05-10

Commune de Rosny-sur-Seine
Conseil Municipal du 22 mai 2017

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROSNY SUR SEINE**

L'an deux mille dix-sept, le vingt-deux mai à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel Guillaud, Maire de la Ville de Rosny sur Seine

Présents : M. GUILLAMAUD, Mme FRANCOIS ; Mme MIMOUNE-REZIG, Mme MASSEY, M. PESLERBE, M. LETOURNEAU, Mme LEFEBVRE M. LECORBEILLER, M. DOLINSKI, M. BERHAULT, Mme KANN, M. LECAS, Mme NOVAK FOLLIOT, Mme RHFIR, M. SACHY, Mme GAUVRIT, Mme ORTILLON, Mme DESCAMPS-CROSNIER, Mme DIANA-BRAS, M. ROUX, M. JOLIVEL, Mme LEMAISTRE,

Pouvoirs : M. DUMOULIN à M. SACHY
M. ROYNEAU à M. PESLERBE
Mme MICHEL à Mme FRANCOIS
M. OUZZANI à Mme MIMOUNE-REZIG
Mme ASSERRAR à Mme NOVAK FOLLIOT
M. DUBACQ à JOLIVEL

Excusée : Mme GOUEDARD

Secrétaire de séance : M. DOLINSKI

Date de la convocation :
15 mai 2017

Nombre de conseillers :
En exercice : 29
Présents : 22

**DEBAT SUR LES ORIENTATIONS DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE
DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)
DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 151-2, L. 151-5 et L. 153-12,

Vu la délibération n° CC_2016_04_14_22 du Conseil communautaire du 14 avril 2016 définissant les modalités de collaboration avec les communes dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi),

Vu la délibération n° CC_2016_04_14_23 du Conseil communautaire du 14 avril 2016 portant prescription du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) et définissant les modalités de concertation avec la population,

Vu la présentation des grandes orientations du projet de PADD lors de la Conférence Intercommunale des Maires en date du 2 mars 2017,

Vu le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) lors du Conseil Communautaire du 23 mars 2017,

Vu la présentation des orientations générales du PADD envisagées telle que transmise à l'ensemble des membres du Conseil Municipal et formalisée dans le document ci annexé,

Vu l'avis favorable moins 1 abstention de la Commission Urbanisme en date du 15 mai 2017,

Considérant que le débat en conseil communautaire sur les orientations générales du PADD a notamment porté sur les points rappelés en annexe,

Considérant que les orientations du PADD peuvent évoluer pour prendre en compte, notamment, les résultats du débat ainsi que de la concertation avec la population,

Entendu l'ouverture du débat par Monsieur Le Maire invitant les membres du Conseil Municipal à débattre sur les orientations générales du PADD du PLUi envisagées,

Où l'exposé et après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal à l'unanimité prend acte de la présentation des orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme intercommunal et de l'ouverture du débat au sein du Conseil Municipal qui ont permis aux conseillers de discuter utilement sur les orientations du PADD envisagées.

Pour extrait conforme,
Fait à Rosny sur Seine,
Le 22 mai 2017



Le Maire,

Michel Guillaud